

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

20 avril 2023

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir :

Votants : 11

N° 1523/2023

Objet :

PRÊT A MOYEN
TERME

CREDIT-AGRICOLE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 051-215101395-20230425-1523-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique **extraordinaire** à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice.

Ayant donné son pouvoir : Madame RENAULT Sylvaine à Monsieur ROBERT Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir :

Les travaux de requalification de la RN 44.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève approximativement à ce qui suit :

- 1 050 000.00 € H.T pour les travaux de voirie et aménagement de la requalification de la RN44,
- 222 100 € H.T pour les travaux d'enfouissement des réseaux,
- 129 415€ H.T pour l'achat et la pose de 39 lampadaires.

Soit un total HT de travaux s'élevant à : **1 401 515.00€ HT.**

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent à l'unanimité le projet qui leur est

présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des Devis :	1 401 515.00€ HT
Subvention AESN :	761 400.00 € HT
Court terme FCTVA
Autofinancement :	640 115.00€ HT

Emprunt sollicité au C.A.M. : **300 000€.**

*** PRET MOYEN TERME**

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 300 000 Euros, au **taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement **s'effectuera en 10 années à partir du 1^{er} octobre 2023 par périodicités trimestrielles.**

Frais de dossier : 300€

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M ROUSSINET Jérôme, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 26 avril 2023.

Le Maire,
J. ROUSSINET

